

Délibération n° 20260021

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
15	0	0

Date de convocation
26 mars 2026

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du 1er Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Milhau, Maire.

Présents : Julie Argoud, Christine Duthoit, Alain Gayraud, Karine Françon, Aurélie Jasottes, Mathieu Laffond, Corine Lafon, Laurent Levesque, Yolande Magnabal, Jean-Laurent Marmoiton, Yannick Michel, Olivier Peyre, Céline Polo, Jonathan Terme.

Absents :

Secrétaire de séance : Matthieu Laffond

Objet : Election de la commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, la commission relative à la commande publique, qui constitue une instance investie d'un pouvoir de décision ou d'avis doit être renouvelée.

Conformément aux articles L.2121-22, L.2121-21, L.5211-1 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 22 du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants (communes de moins de 3500 habitants). Elle doit être élue au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres et fait appel à candidatures.

Sont candidats :

Membres titulaires :

Julie Argoud
Alain Gayraud
Olivier Peyre

Membres suppléants :

Céline Polo
Yolande Magnabal
Yannick Michel

Conformément à l'article L.2121-21 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal ne le souhaitant pas, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que suit :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 081-218103158-20260401-D_2026_0021-DE



Membres titulaires :

Julie Argoud
Alain Gayraud
Olivier Peyre

Membres suppléants :

Céline Polo
Yolande Magnabal
Yannick Michel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 1er avril 2026

La Secrétaire de séance,
Matthieu Laffond

Le Maire,
Alain Milhau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Milhau', written over a horizontal line.

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »